

COTE D'IVOIRE, LE PROCESSUS DE DESARMEMENT, DEMOBILISATION, REINTEGRATION (DDR) EN QUESTION : LE CAS DES GROUPES D'AUTO-DEFENSE DE GUIGLO (2002- 2014).

TRAORE Bakary

Université Félix Houphouët Boigny, Cocody/ Abidjan
tr.bakary76@gmail.com

Résumé

Suite à la crise qu'elle a connue de 2002 à 2011, la Côte d'Ivoire a expérimenté un processus DDR avec le soutien de ses partenaires extérieurs. Celui-ci a eu le mérite d'être inclusif en prenant en compte tous ceux qui ont participé aux affrontements armés notamment les vainqueurs et les vaincus comme les ex-combattants y compris les ex-groupes d'auto-défense.

*Cette contribution qui traite exclusivement de la prise en compte des ex-groupes d'auto-défense de Guiglo dans le processus DDR suscite encore des interrogations compte tenu de l'échec de certains projets de réinsertion dans la région. A partir donc des **documents collectés**) et d'une enquête de terrain, nous analysons la notion d'ex-GAD, l'inclusivité du processus DDR et identifions les difficultés qui ont entaché l'exécution d'un tel processus.*

Mots clés : *Ex-combattant, Miliciens, Réinsertion, Réintégration, Resocialisation*

Summary

Following the crisis that it experienced from 2002 to 2011, Côte d'Ivoire experimented with a DDR process with the support of its external partners. This process had the merit of being inclusive by taking into account all those who participated in the armed confrontations, notably the victors and the defeated, such as ex-combatants, including former self-defense groups.

This contribution, which deals exclusively with the inclusion of former self-defense groups from Guiglo in the DDR process, still raises questions given the failure of certain reintegration projects in the region. Based on a review of the literature and a field survey, we analyze the notion of ex-SADGs, the inclusiveness of the DDR process, and finally we identify the difficulties that have marred the implementation of such a process.

Keywords : *Ex-combatant - Militia - Reinsertion - Reintegration - Resocialization*

Introduction

Le processus Désarmement, Démobilisation, Réintégration (DDR) intervient dans le cadre de la transition d'un conflit vers la paix. Il consiste à désarmer les membres des groupes armés, à libérer ces

combattants de leurs groupes et à les aider à réintégrer la société civile. Il fournit un soutien aux ex-combattants et aux membres associés aux groupes armés afin qu'ils puissent devenir des participants actifs au processus de paix. Il vise donc à jeter les bases de la sauvegarde et du maintien des communautés dans lesquelles ces personnes retournent, tout en renforçant les capacités en faveur de la paix, de la sécurité et du développement à long terme (Groupe de travail inter agences des Nations unies sur le désarmement, la démobilisation et la Réintégration (DDR), 2010, 368 p).

Un tel programme dont l'origine remonte aux Accords de Linas-Marcoussis - signés le 24 janvier 2003 par les différentes parties ivoiriennes en conflit depuis septembre 2002- a été initié en Côte d'Ivoire (Voir Accords de Linas Marcousis, chapitre 7, 2003). Lorsque ce processus s'achève en juillet 2014, 69506 ex combattants sont désarmés et réintégrés sur les 74 068 recensés. Avec un taux de réalisation de 92%, l'expérience ivoirienne en matière de DDR apparaît comme une avancée notable dans la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique.

Dans la mise en œuvre de ce processus, un accent particulier a été mis sur la zone ouest du pays où proliféraient armes, miliciens et groupes d'auto défenses du fait de la proximité du conflit libérien. Ainsi, un programme pilote de Désarmement et de Démantèlement des Milices (DDM) est lancé à Guiglo qui reçoit au lendemain de la crise post-électorale, la première antenne de l'Autorité pour le Désarmement, la démobilisation et la Réinsertion (ADDR) de l'intérieur du pays. Cependant, dans un rapport d'enquête nationale de 2016, la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes légères et de Petit Calibre (COMNAT-ALPC) a retenu la zone de l'ouest et particulièrement la région de Guiglo comme l'une des plaques tournantes du trafic d'armes en Côte d'Ivoire. Cette situation trancherait donc avec les satisfécits du processus DDR qualifié « *d'avancée incontestablement majeure dans la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique* ». Comment alors expliquer cette situation aussi paradoxale qui montre une nette contradiction entre la réalité du terrain notamment à l'ouest, particulièrement dans la zone de Guiglo et l'apparent succès du DDR en Côte d'Ivoire ?

Pour répondre à cette interrogation, nous allons analyser la prise en compte des ex combattants de Guiglo dans le processus DDR à partir d'une enquête de terrain. Pour ce faire, notre étude s'articulera autour

deux points essentiels : la prise en compte de la cible concernée par le processus DDR, à savoir tous les combattants et notamment les GAD de Guiglo, ce qui lui confère son caractère inclusif (1) et l'identification des problèmes liés à leur réintégration dans le cadre de ce processus (2).

1- De la notion de GAD et de l'inclusivité du processus DDR dans le contexte ivoirien.

Les ex-GAD font partie des catégories des ex combattants retenus par l'ADDR. Selon la troisième convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre par rapport aux individus engagés dans les conflits internationaux, la notion de combattant peut être attribuée à toute personne :

- membre d'une armée nationale ou régulière,
- qui participe à des activités militaires ou paramilitaires ou qui est impliquée dans le recrutement ou l'entraînement de personnel militaire,
- qui occupe un poste de commandement ou de responsabilité dans une armée ou une organisation militaire ou encore,
- qui pénètre sur le territoire d'un pays hôte en tant que citoyen ordinaire mais qui par la suite, assume un des rôles indiqués ci-dessus ou montre sa détermination à le faire.

Par analogie, l'ex combattant serait donc la personne qui a dû arrêter toutes ces activités définissant le combattant mais la notion de combattant qui induit celle de l'ex combattant ne s'applique qu'aux éléments d'une force armée et non d'un groupe armé. Ainsi, la notion d'ex-combattant pour désigner les ex-éléments des groupes armés serait donc un abus de langage propre au contexte ivoirien. Ainsi, pour l'ADDR, est considéré comme ex-combattant,

« tout individu des deux sexes de plus de 18 ans ayant pris part aux combats consécutifs aux événements de septembre 2002 et/ou à la crise post-électorale de décembre 2010 en tant que membre d'un groupe de combattants reconnu par l'autorité administrative de tutelle et qui doit retourner à la vie civile (ADDR, Lettre de politique DDR, 02 août 2012)».

Et dans le cas ivoirien, figurent parmi ces combattants, les membres des groupes d'auto-défense qui retiennent ici notre attention. Selon Renaud

Dulong (1981 : 211) les groupes d'auto-défense se définissent comme des individus ou des groupes de personnes voire d'habitants qui prétendent suppléer l'absence de la police et la carence de la justice en organisant une surveillance armée de leur territoire. Sont ainsi considérés dans le contexte ivoirien, tous ceux qui ont pris part aux hostilités en défendant leur localité et leurs biens contre ceux qui ont été appelés envahisseurs ou rebelles.

En effet, le déclenchement des hostilités - dans le cadre de la crise militaro politique de 2002 - a engendré une multitude de groupes d'auto-défense armés, communément appelés « milices » par les médias et les observateurs. De tels groupes ont vu le jour notamment dans l'ouest de la Côte d'Ivoire mais aussi au centre et au sud, en zone rurale comme urbaine. Non démantelés et évalués à plus de 40 000 membres (BALLO Z., 2001 : 12), ils constituent une source potentielle d'insécurité et de menace au processus de paix engagé depuis 2003. Parmi eux, on distingue les groupes paramilitaires de l'ouest, les groupes de « vigilantisme » ruraux et les milices urbaines mais très souvent, la frontière entre eux est très mince car ils évoluent « au sein d'une même galaxie et s'interpénètrent en fonction du moment » (Small Arms Survey, 2009).

Soutenant le gouvernement ivoirien, les milices de l'ouest ont rempli le rôle de forces supplétives de l'armée loyaliste pendant le conflit (BANEGAS, 2007 : 52). Elles ont défendu le sud-ouest contre les offensives rebelles et ont bénéficié du soutien des combattants armés libériens du *Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD)* opposés au Charles Taylor (CONFORT et alli, 2003 : 96). En 2005, les principales milices de l'ouest¹ se sont fédérées en mettant en place la Force de Résistance du Grand Ouest (FRGO) qui représentait la principale entité milicienne du pays.

Dès le début du conflit, les autorités locales de l'ouest et du centre ouest ont aussi encouragé la formation des groupes de surveillance villageois afin de protéger les campements et de dresser des barrages pour lutter contre les infiltrations rebelles. Des jeunes se sont alors équipés de fusils de chasse et ont commencé à installer des barrages de contrôle. Enfin, des milices ont aussi été créées en milieu urbain et la plus importante est le Groupement des Patriotes pour la Paix (GPP) dont les principales

¹ Parmi ces groupes les plus célèbres, on peut citer l'Union Patriotique pour la Résistance du Grand Ouest (UPRGO), l'Alliance Patriotique des Wè (APWE), le Mouvement Ivoirien pour la Libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (MILOCI), le Front de Libération du Grand Ouest (FLGO)

bases se trouvaient à Abidjan, Gagnoa, Divo, Sassandra et Adzopé. Selon l'un des responsables du GPP, Bouazo Yoko Yoko, le Groupement a joué le rôle de « *réservistes qui devraient venir en appoint à l'armée régulière, qui face à l'agression extérieure, peuvent se constituer en bases arrière pour les forces régulières* ». Le GPP fait partie de la « galaxie patriotique » qui soutient le pouvoir en place depuis 2002. La galaxie est aussi composée de syndicats d'étudiants et d'autres groupes de jeunes « qui luttent par la parole » en usant d'une rhétorique ultranationaliste, notamment à l'occasion de la tenue de leurs « agoras » ou parlements de rue.

C'est l'ensemble de ces personnes qui sont appelées membres des ex groupes d'auto-défense (ex-GAD) par l'ADDR et dont le nombre est estimée à plus de de 22 000 dans sa base de données (ADDR, 2013).

Notons que leur constitution a commencé depuis 2002 au lendemain de l'éclatement de la crise militaro politique. Les appels à la résistance et au sursaut national de Blé Goudé Charles du COJEP, le rejet des accords de Marcouris de 2003, les manifestations anti françaises du 04 février 2004, la répression de la marche de l'opposition au régime du 25 mars 2004, les événements de Bouaké de novembre 2005 sont autant d'éléments qui ont donné une importance aux GAD dans le contexte conflictuel et militaire ivoirien.

Par ailleurs ces GAD sont majoritairement localisés dans les zones sous contrôle gouvernemental, surtout à l'ouest du pays et particulièrement dans les régions du Cavally, du Guémon et du Tonkpi. De plus, au moment du désarmement, ces ex-GAD n'avaient pas de commandement comme les ex combattants associés aux FRCI. En effet, ayant été vaincue par le camp opposé en 2011, la majorité des représentants ou des commandants ont pris la fuite vers les pays voisins tels que le Libéria ou le Ghana. Leur numéro de profilage dans le contexte du DDR commence par les chiffres 22 et 23, cependant certains ex-GAD ont en commun le chiffre 39 avec les ex combattants associés aux FRCI. L'attribution de ces numéros de profilage obéit à la période d'enrôlement dans les groupes armés où à la période d'engagement dans les conflits et/ou à celle de la reconnaissance de leur qualité d'ex combattant.

Nonobstant les caractéristiques et les spécifications des groupes de combattants, le processus DDR en Côte d'Ivoire s'est voulu inclusif c'est-à-dire prendre en compte tous ceux qui ont eu recours armes partant du coup d'état manqué de 2002 à la conclusion de la crise post-électorale de 2010 et cela, sur une base de transparence et d'équité mais

exception faite aux enfants soldats dont le cas est traité par l'Unicef (Lettre de politique DDR, 2012). Cette inclusivité du processus DDR trouve son fondement dans les différents textes que sont la Lettre de politique DDR du Conseil National de Sécurité, l'Accord Politique de Ouagadougou et la résolution 2162 du 25 juin 2014 de l'ONU.

En effet, selon la Lettre de politique DDR, le processus DDR en Côte d'Ivoire a pour but de désarmer les combattants des Forces de défense et de Sécurité dans toutes ses composantes. Ce sont :

- les Forces terrestres, les Forces aériennes, la Marine Nationale, la Police Nationale, la Douane et les Eaux et forêts,
- les Forces Armées des Forces Nouvelles qui ont été recrutés depuis le 19 septembre 2002, des forces à la retraite récupérées par les FAFN, les forces déserteurs en exil ou portées disparues,
- les Groupes ou individus en armes (milices et mercenaires), les groupes d'individus en exil ou portées disparues.

Ce texte prouve que le processus DDR en Côte d'Ivoire, dès la base s'est voulu inclusif sans aucune exception, vu l'énumération exhaustive qu'il fait de toutes les forces qui ont pris part aux conflits. Il ne s'agit pas seulement des affrontements qui ont fait suite à la contestation électorale de 2010 mais de ceux que le pays a connus depuis 2002. Il est écrit clairement dans ce texte qui fonde la mise en place du DDR que celui-ci doit être inclusif. Il en est de même de la résolution 2162 du CSNU qui demande instamment au gouvernement ivoirien de mettre en place un processus de DDR transparent et ouvert à tous et qui inclut les combattants associés au gouvernement précédent. Quant à l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), il stipule qu'au titre du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et Réintégration « que les parties au présent accord conviennent de procéder dans les meilleurs délais, au désarmement des forces en présence conformément aux recommandations des Accords de Linas Marcoussis et aux accords militaires suivants : le Plan conjoint des opérations DDR signé le 9 janvier 2004 et actualisé lors du séminaire sur le désarmement organisé du 02 au 06 mai 2005 à Yamoussoukro sous l'égide de la médiation sud-africaine, le Programme national de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR/RC) et son chronogramme, adopté le 9 juillet 2005 à Yamoussoukro, les conclusions de la séance de travail tenue à Yamoussoukro le 14 mai 2005 entre les chefs d'état majors des FDS et des FAFN. Les parties avaient convenu d'accélérer le processus de

regroupement sur les 17 sites préalablement localisés et d'exécuter le chronogramme du PNDDR actualisé.

Il faut attendre la fin de la crise post-électorale pour que le processus DDR prenne un tournant décisif. Vivement préoccupé par le rétablissement de la situation sécuritaire, le gouvernement ivoirien crée l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration des ex combattants (Décret n°2012-786, 08 août 2012. Placée sous l'autorité du Conseil National de Sécurité présidée par le Président de la République, l'ADDR est l'organe unique chargé de l'orientation générale, la coordination, la supervision et l'exécution des actions de Désarmement, de Démobilisation, de Réinsertion, de réintégration socio-économique des ex-combattants ainsi que de la réhabilitation communautaire dans les zones d'accueil des ex-combattants. La spécificité du processus lancé par l'ADDR est le passage des ex-combattants dans des sites de resocialisation qui sont des centres de formation dans lesquels ils reçoivent des cours sur le civisme, le respect des droits de l'homme, la citoyenneté et la prévention du Vih/Sida.

Plusieurs ex-GAD comme ceux de la zone de Guiglo sont passés par ces centres dans le cadre de leur réinsertion socio-économique, processus dans lequel ils acquièrent un statut civil et obtiennent une assistance matérielle et/ou financière, une occupation transitoire et une formation qualifiante. Cette étape permet de faciliter leur réintégration qui est la phase au cours de laquelle ils sont acceptés dans leurs communauté et obtiennent des emplois et des revenus durables. La Douane, les Eaux et forêts, la Garde pénitentiaire et des entreprises comme la SITARAIL, la SOTRA, l'ANASUR et l'ONPC sont les structures qui ont accueilli et réintégré plusieurs ex-combattants comme ceux de Guiglo. Certains d'entre eux ont pu créer des entreprises de transport, de transformation de déchets plastiques, des fermes agro pastorales tandis que d'autres ont opté pour la création des boutiques et le renforcement de leurs activités d'avant la prise des armes (mécanique, agriculture, menuiserie, maçonnerie...). Tout compte fait, à la fin de sa mission en juin 2015, l'ADDR a réinséré 9956 ex-GAD dont 1547 de la zone de Guiglo.

Cependant, il ressort de l'enquête menée auprès des ex-GAD que le processus DDR mené bien que nécessaire et inclusif n'a pas connu le succès escompté dans la phase de Resocialisation et de réintégration. La circulation des armes dans la région depuis la fin des années 90 qui s'est renforcée pendant la période de crise et qui continue malgré le DDR

semble conforter l'opinion des ex-GAD sur la tenue du processus. Dès lors que reprochent-ils exactement au processus DDR tel mené par les autorités et présenté comme un cas de succès en Afrique?

2- Identification des problèmes soulevés par les Ex-GAD de la région de Guiglo.

Les problèmes soulevés par les ex-GAD à l'encontre du processus DDR tel mené dans leur région sont de plusieurs ordres et qu'il convient de regarder de plus près.

Le premier concerne la base de données sur l'identification exacte des ex-GAD. En effet, l'ADDR a hérité de la base de données du PNRRC dans laquelle 20 144 avaient été identifiés. Compte tenu de certains critères, le nombre des ex-GAD a été revu à la baisse passant de 20 144 à 10 800. Mais l'ADDR n'a retenu que 9 800 sans aucune explication. A ce propos, l'un des enquêtés avance : *« nous avons voulu participer au processus et nous avons déposé les armes. Mais après l'arme déposée, on te dit que tu n'es pas sur la liste des ex-GAD. Pourtant ton arme a été récupérée. Que deviens-tu ? »* (Enquête n°1 interrogé le 28 mars 2015 à Guiglo). Ainsi, ils soutiennent que parmi ces 9800, il y'aurait certains exilés au Liberia au moment du processus DDR. Alors ils se posent la question de savoir qui aurait occupé la place de ces personnes ?

Le clientélisme a également entaché les opérations du processus DDR. Ainsi, les ex-GAD ont soutenu que plusieurs personnes n'ayant pas combattu, ont bénéficié des actions de l'ADDR en lieu et place des vrais ex combattants, surtout le recrutement à la douane. L'enquête n°8 (30 mars 2015, Guiglo) affirmait ceci :

« On dit que des ex-GAD ont été recrutés à la Douane.

Nous nous inscrivons en faux à propos de ces affirmations.

Au moment où le recrutement à la douane se déroulait, les ex combattants n'avaient pas été associés au processus et on ne nous a pas donné de places. C'est aux eaux et forêts que nous obtenu 60 places pour tous les ex-GAD dont 21 places pour la région du Cavally».

A ce propos, l'un des responsables de l'ADDR a répondu ce qui est suit :

« Nous avons aussi entendu cela mais on ne nous a pas donné de nom. Nous avons une base de données et tous

ceux que nous prenons, nous vérifions bien qu'ils sont dans la base de données. Si on pense que tous les ex combattants se connaissent, c'est évidemment par unité qu'ils se connaissent. Si quelqu'un n'a pas combattu avec vous dans une unité, vous ne pouvez pas le connaître. Tous les ex combattants ne sont pas tous des combattants qui ont été sur les mêmes théâtres d'opérations pour dire tout le monde connaît tout le monde. Les différentes unités combattantes ont opéré avec des éléments à qui elles ont donné des fonctions bien précises. Il y'a des gens qui faisaient du renseignement, de la logistique... les combattants étaient à tous les niveaux. Je tiens à dire que c'est la notion de combattant n'a pas été inventée par l'ADDR. C'est une notion qui se retrouve dans les conventions de Genève. La définition de combattant part depuis celui de porteur d'armes en passant par les cuisiniers et les renseignements généraux. Vous avez toute une architecture dans une unité combattante. Fort de cela, on ne peut pas d'emblée se lever pour dire qu'un tel n'est pas combattant. La seule personne qui peut définir que quelqu'un est un combattant ou pas, c'est celui qui a dirigé cette unité. Parce que lui seul sait qui a participé aux combattants avec lui. Parce qu'il est le seul qui sait qui préparait, qui transportait les fusils, qui apportaient les médicaments en cachette. Le combattant, ce n'est pas seulement celui qui a un fusil. Je viens de Man où nous avons mis à la disposition de la gendarmerie, un certain nombre d'individus se faisant passer pour des ex combattants. Nous avons-nous-même démantelé un réseau de plus de 20 ex faux combattants à Man... (Interview du chef de division DDR à Guiglo in *Le Patriote* n°4108 du 02 août 2013)»

Ce clientélisme est renforcé par la discrimination entre les groupes à réintégrer. A ce sujet, les enquêtés soutiennent que seulement 60 ex-GAD ont été recrutés au sein des Eaux forêts. Parmi ces 60, il y'a 21 de la région de Guiglo. Les ex-GAD n'ont été retenus ni à la douane, ni à la garde pénitentiaire. Car, avant leur adhésion complète au processus de DDR et la mise en place des Antennes de l'intérieur surtout celles de

Guiglo, le recrutement des ex combattants dans ces corps était terminé. Pourtant, les listes étaient censées être faites par les Antennes avant d'être acheminées à la direction d'Abidjan. Ils concluent en disant que si certains ex-GAD ont été retenus dans ces corps, cela n'a pas été porté à leur connaissance. A ce propos, ils avancent que leurs amis de la Série 039 n'ont pas été retenus pour la démobilisation, encore moins pour la réinsertion. Pourtant, ils ont déposé des armes et disposent de numéros de profilage alors que ceux de la Série 079 ont été pris en compte car associés aux FRCI.

A propos de cette discrimination, l'un des responsables de l'ADDR disait ceci :

« La frange la plus importante des ex combattants est ceux de 2002. C'est le contingent le plus important. Dans notre jargon, on les appelle les ex combattants de la série 039. Cette série regroupe tous ceux qui avaient été profilés en 2006 et 2007. Les ex combattants de la série 039 appartiennent aux FAFN, aux milices d'Abidjan ou de l'intérieur. Tous ces ex combattants forment presque 70% de ce que nous avons à gérer. Le reste des 30% viennent des jeunes gens qui ont rejoint le mouvement à la faveur de la crise post-électorale que nous appelons jeunes associés. Nous nous considérons tous les ex combattants qui sont dans nos bases de données une fois qu'ils arrivent. Nous ne leur demandons pas où étaient-ils et d'où viennent-ils. Une fois qu'ils sont arrivés et déposent leurs armes, ils sont immédiatement pris en charge dans le processus. Là-dessus, les instructions du DG de l'ADDR sont claires. Un individu qui vient vers nous pour déposer son arme et qui est dans la base de données des ex combattants, il est immédiatement pris en charge dans les projets quel que soit son lieu de provenance. Nous ne faisons pas de distinction entre les ex combattants. Nous avons des ex miliciens à la douane, certains sont devenus des gardes pénitenciers. Les ex membres des GAD sont réintégrés dans tous les projets... (Interview du chef de division DDR à Guiglo in *Le Patriote* n°4108 du 02 août 2013)»

Par ailleurs, les conditions rigides de la resocialisation ont été mises en cause. Selon les ex membres des GAD, dans les camps de resocialisation,

ils étaient soumis à des activités physiques comme le sport chaque matin. Ainsi, les personnes âgées, les invalides, les blessés de guerre ou les femmes enceintes étaient automatiquement considérées inaptes pour la resocialisation. A ce sujet, l'un des enquêtés disait ceci : « *nous n'avons pas été retenus dans l'armée encore moins dans les forces paramilitaires. Pourquoi donc nous imposer des formations militaires sur les sites de resocialisation ?* (Enquête n°2 interrogé le 25 mars 2015 à Guiglo) ». Un autre renchérisait : « *on dit qu'on veut nous enlever un esprit de guerre. Mais pourquoi faire une formation militaire à des personnes à qui on veut enlever un esprit de guerre ? Moi je ne comprends pas à quoi cela répond* (Enquête n°4 interrogé le 26 mars 2015 à Guiglo)». L'insuffisance de la mesure d'accompagnement de 800 000 F CFA a été également pointée du doigt. Les ex-GAD estiment que non seulement cette somme ne peut pas permettre la réalisation d'un projet important mais le comble est qu'elle est donnée en trois tranches sur autorisation des cabinets de suivi avec déduction des frais d'ouverture de compte et production d'un certificat de résidence.

La question de l'épidémie à virus Ebola a été évoquée dans les griefs des ex-GAD. L'épidémie a du fait de la fermeture des frontières a empêché plusieurs ex-GAD exilés au Libéria de rentrer au pays et de participer au processus DDR. Ce n'est que le 18 janvier 2016, lors de la rencontre entre le chef de l'Etat ivoirien et son homologue libérien qu'il a été décidé de la réouverture de cette frontière pour le mois de mars alors la mission de l'ADDR avait déjà pris fin en juin 2015. Cependant, des ex-GAD par manque de confiance au processus DDR n'ont jugé utiles de rentrer plutôt bien avant l'apparition de cette maladie. Ce problème de méfiance n'a pas été traité avec efficacité par l'ADDR.

Un enquêté réagit en ces termes : « *la sensibilisation des exilés a été faite par des hommes de bureau de l'ADDR et non par les fils de la région ou encore par leurs frères d'armes pour inspirer la confiance.* (Enquête n°3 interrogé le 28 mars 2015 à Guiglo)».

Autre problème soulevé par les ex-GAD est l'échec des projets de réinsertion et de réintégration. Notons qu'à ce sujet, les fonds de réalisation des projets de réinsertion communautaire (PRC) avec l'appui financier de l'ONUSI ont été confiés à des ONG locales. Le constat est que rien n'a abouti surtout concernant les projets d'élevage de poulet, de porcs et des projets de pisciculture. Les raisons de cet échec sont avancées par l'un de nos enquêtés en ces termes : « *la période d'envoi des animaux n'est pas étudiée. Ils nous ont envoyé des poussins, des alevins et des porcins*

en période de sécheresse. Il fait chaud et il n'y a pas d'eau. Et le comble est que les aliments n'arrivaient pas à temps. Tous les animaux sont morts. (Enquêté n°10 interrogé le 01 avril 2015 à Guiglo)»

En plus de ces raisons évoquées, il faut relever que la collaboration entre les responsables de ces ONG et les ex combattants n'est pas bonne. Selon les enquêtés, ils n'ont pas été consultés dans le choix de ces ONG. Et ils se sont maintes fois opposés à ce que les fonds des projets leur soient remis. Mais leur opinion n'a pas été prise en compte. La réussite du processus de réintégration est interprétée d'une façon unique de la part des frustrés comme de ceux qui ont perçu la somme de 800 000 F CFA pour réaliser un projet. Les personnes sondées ont affirmé en grande majorité l'échec du processus de réintégration. Ainsi, selon l'un des enquêtés, seuls 10% des ex-GAD sont en activité par le biais de l'ADDR. Cela va de soi dans la mesure où la réinsertion est l'étape transitoire s'inscrivant dans le court terme et constituant une phase préparatoire du processus de réintégration socio-économique de l'ex combattant. Si elle échoue alors la réintégration ne peut pas aboutir. Hormis, les problèmes évoqués et qui pourraient être communs à tous les ex-GAD, ceux de Guiglo ont évoqué des problèmes particuliers comme l'individualisme et le manque d'esprit d'équipe dans la réalisation des projets.

Selon les ex-GAD, les populations de l'ouest sont très individualistes. L'individualisme est ancré dans les mœurs si bien que ces populations n'aiment pas les travaux de groupe. Or l'ADDR a privilégié les projets de groupe au détriment des projets individuels. Elle pensait bien faire mais elle n'a pas tenu compte des réalités du terrain et des spécificités des populations de la région. En conséquence, tous ces projets ont échoué. Par ailleurs, le problème de la 3^e promotion de la formation civique et citoyenne (FFC3) des ex-GAD a également alimenté nos échanges. Il ressort que certains ex combattants de Guiglo n'ont pas reçu la mesure d'accompagnement des 800 000 FCFA. Sur les 297 ayant fait la resocialisation, 237 n'ont pas perçu leur dû. Parmi ces 237 démobilisés, il y'avait 214 ex-GAD et 13 ex combattants associés aux FRCI. Ainsi l'un de nos interlocuteurs se plaignait en ces termes :

« Nous avons déposé des armes et fait la resocialisation. Nous étions en droit de recevoir l'argent en l'occurrence les 800 000 sur nos comptes par tranche bien sûr. Pour cela, nous avons reçu des cartes bancaires qui n'ont jamais été

approvisionnés...ce problème serait lié au quota non atteint des armes et munitions déposés. La base à Abidjan soutient, à ce propos que certains ex combattants n'ont pas atteint le quota de 210 munitions lors du dépôt des armes. Mais le calcul des quotas se fait avant la remise des reçus de dépôt et même avant le départ en resocialisation. Pourquoi nous poser ce problème maintenant ? Nous avons donc soutenu qu'au moment des dépôts, certains de nos confrères ont déposé des munitions dont le nombre dépasse largement le quota des 210. Nous avons suggéré que le surplus des uns complète le manquant des autres. Mais cette option a été rejetée par la direction de la CSSR. Voulant à tout prix bénéficier de la mesure d'accompagnement, nous nous sommes approvisionnés en armes et/ou en munitions pour compléter nos dépôts. Après tous ces efforts, seuls les 10 ex combattants associés aux FRCI et 03 ex combattants d'Anyama ont reçu le pécule de 800 000 sur leur compte. (Enquête n°9 interrogé le 01 avril 2015 à Guiglo)»

A la question de savoir où les ex-GAD se sont approvisionnés en armes et munitions, l'un des enquêtés répondait avoir eu les armes avec certains de leurs amis ex-GAD revenus du Libéria. Un autre ajoutait qu'ils ont été lésés dans le processus DDR du début à la fin et qu'ils se sentaient orphelins parce que l'ADDR avait démontré à leurs yeux que c'était le groupe d'en face qui avait gagné et qu'ils étaient les perdants.

Enfin, les responsables de DDR à Guiglo n'ont pas manqué d'évoquer certains problèmes qui ont pu entacher l'exécution du processus. Il en est ainsi de la méfiance et la réticence des ex-GAD, le manque d'entrepreneuriat, l'indécision, le mensonge et le refus des projets de réinsertion. Selon les responsables, en 2013, le processus était un peu lent parce qu'il venait de démarrer. Les ex-GAD étaient assez réticents et craignaient beaucoup pour leur sécurité. Ils pensaient que le processus de DDR était une affaire des vainqueurs de la guerre. Et qu'on voulait leur tendre un piège afin de les emprisonner pour avoir combattu ou encore obtenir des informations contre le Président Laurent Gbagbo en vue de sa condamnation à La Haye. Mais à partir de 2014, le DDR s'est plus accentué. Il y a eu plus d'adhérents. Dans l'ensemble, le processus

s'est très bien déroulé. La plupart des ex-GAD y ont adhéré et sont satisfaits parce qu'ils ont tous bénéficié de leur filet de réintégration. Les ex-GAD avaient peur d'entreprendre seuls. Ils voulaient toujours rester dans la peau des éternels assistés. Or le processus a pour but de rendre autonome l'ex combattant tant sur le plan moral, physique et économique. De plus, ils changent toujours d'avis quant à leur réinsertion. Lorsqu'ils choisissent un projet aujourd'hui, demain ils le changent. Ils peuvent choisir par exemple le projet d'élevage aujourd'hui. Lorsqu'ils échangent avec leurs amis, ils reviennent le lendemain pour choisir le projet de création de boutique. Après ils reviennent changer ce dernier en projet de ferme de volailles ou de transport. Et c'est toujours comme ça avec eux, d'où la difficulté de leur attribuer un projet dans lequel ils se sentent à l'aise. Ils sont adeptes des fausses rumeurs ; ils prêchent le faux pour inciter leurs amis qui sont plus enclin aux soulèvements et au boycott du processus. Les ex-GAD n'approuvaient pas les projets de réinsertion communautaire. Ils auraient voulu être réintégrés dans l'armée ou encore dans les forces paramilitaires parce qu'ils pensent qu'ils le méritent compte tenu du fait qu'ils pensent être plus instruits que les ex combattants associés aux FRCI.

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous retenons que des problèmes sont posés aussi bien par les ex-GAD que par les responsables de l'antenne de la CSSR. Les deux camps s'accusent mutuellement : alors que les responsables de DDR brandissent la mauvaise foi des ex-GAD, ceux-ci soulèvent l'incapacité des responsables de DDR et la mauvaise orientation qu'ils leur ont donnée. Mais nous constatons un faible impact des projets de réintégration sur les conditions de vie des ex-GAD bénéficiaires, au terme du processus de DRR. Il ressort que le processus DDR des ex-GAD de Guiglo a été mal mené et cela se justifie dans la mesure où dans sa mise en œuvre, celui-ci a été impacté par la peur et le manque de confiance de la cible concernée. Par ailleurs, l'exécution du processus n'a pas tenu compte des réalités de la zone notamment les conditions physiques naturelles, les habitudes agricoles et culturelles de la population et surtout la pérennisation des activités lors de la proposition des projets de réinsertion. Tout en reconnaissant la réussite du désarmement et de la démobilisation (DD), cette étude montre que la

réintégration (R) a été un échec car les responsables de la mise en œuvre du processus ont semblé-ils mis l'accent sur la collecte d'armes au détriment de la réintégration socio-économique des ex-combattants.

Bibliographie

Accord Politique de Ouagadougou, (2007), *Du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration*, III-3.2 consulté en ligne

Chelpi-Den Hamer Magali (2009/4), « Le mythe du jeune désœuvré, Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire » in *Afrique contemporaine* n°232, pp.39-55

Chelpi-Den Hamer Magali (2015/3), « Les tribulations du dispositif Désarmement, démobilisation et réinsertion des miliciens en Côte d'Ivoire (2003-2015) » in *Hérodote* n°158, pp.200-218

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2006), *Rapport du groupe régional de travail sur les programmes DDR, Post-conflit et Développement en Afrique de l'Ouest*, Abidjan,

Comfort Ero et Anne Marshall, (2003/1) L'ouest de la Côte d'Ivoire : un conflit libérien ?", traduction de Roland Marchal, *Politique africaine* n°89, pp.88-101

Conseil National de Sécurité (2012/08), *Lettre de politique DDR*, 26 p
Groupe de travail inter agences des Nations unies sur le désarmement, la démobilisation et la Réintégration (2010), *Principes d'intervention et de gestion au sein des opérations de maintien de la paix*, Institut de formation aux opérations de paix, 368 p.

Ouollo Sekongo Clément (2014), *Rapport d'évaluation de la perception réciproque ex combattants-populations dans les localités de Duékoué, San Pedro et Tabou*, consulté sur www.rasalaoci.org

Résolution 2162 du Conseil de sécurité de l'ONU, 25 juin 2014 consulté en ligne

Savannah De Tessières (2012), *Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire: les défis du contrôle des armes et de la lutte contre la violence armée avant la crise post-électorale*, Genève, Small Arms Survey, 200 p.